
Votre SPECA-Hebdo est de retour !

Les neuf membres de votre exécutif vous souhaitent une excellente rentrée scolaire.

Bientôt dans votre SPECA-Hebdo :

NÉGOS 101!

L'année 2013-2014 marque un retour à la normale par rapport au lourd calendrier scolaire de l'an dernier. Cependant, il s'agira d'une année très chargée, puisqu'il sera fréquemment question des prochaines négociations du secteur public. Notre convention collective actuelle vient à terme en mars 2015, dans à peine 18 mois.

La négociation de notre convention collective est un exercice d'envergure qui peut parfois sembler complexe, tant sur le plan du contenu de la convention collective que sur le plan de la démarche même de la négociation. De plus, comme on le sait, le corps enseignant s'est fortement renouvelé ces dernières années; par conséquent, il nous apparaît important de fournir aux membres le plus d'outils possible pour s'approprier les enjeux soulevés par la négociation et avoir une prise démocratique sur celle-ci.

Votre exécutif a plusieurs idées pour permettre aux membres de participer pleinement à ce moment central de notre vie syndicale. Nous lancerons bientôt une nouvelle chronique, dans laquelle nous tenterons de démystifier certains aspects de ces négociations. L'assemblée du 26 septembre prochain sera aussi un moment capital pour lancer la réflexion et la discussion.

En attendant, un document de réflexion produit par la CSN en vue des négociations est maintenant public et disponible sur le site du SPECA. Il serait vraiment important d'en prendre connaissance en vue de l'assemblée.

Au plaisir d'échanger avec vous!

L'exécutif du SPECA

Qui fait quoi à l'exécutif

Josée Déziel (psychologie),

présidente

Comité des relations de travail, Application de la convention collective (griefs), Comité technique sur la tâche, Comité de délégués syndicaux, Comité École et société, Liaison intersyndicale, Regroupement cégep et conseil fédéral (officiel).

Alain Long (biologie),

vice-président aux relations de travail

Comité des relations de travail, Application de la convention collective (griefs), Comité technique sur la tâche, Liaison intersyndicale, Santé et sécurité, Regroupement cégep et conseil fédéral (officiel).

Jean-François Millette (histoire),

vice-président aux affaires pédagogiques

Commission des études, Comité de délégués syndicaux*.

Ugo Nugent (mathématiques),

trésorier

Finances, Comité des relations de travail, Application de la convention collective (griefs), Comité technique sur la tâche, Assurances, régimes de retraite et congés, Activités sociales.

Philippe de Grosbois (sociologie),

secrétaire

Secrétariat, Spec-a-Hebdo, Regroupement cégep et conseil fédéral (substitut), Conseil central du Montréal métropolitain**, Appuis aux luttes, Comité École et société.

Élaine Baribeault (graphisme),

directrice

Application de la convention collective (griefs), Spec-a-Hebdo, Site web, Comité École et société, Regroupement cégep et conseil fédéral (substitut).

Laurence Daigneault-Desrosiers

(français et lettres),

directrice

Application de la convention collective (griefs), Comité École et société, SPECA-Hebdo.

Lysann Hounzell (archives médicales),

directrice

Comité de perfectionnement, Comité École et société, Activités sociales.

David Schwinghamer (langues),

directeur

Commission des études, Programme d'aide aux employés, Accueil des nouveaux.

* Tous les membres de l'exécutif selon les dossiers à traiter.

** Nicola Grenon, enseignant au département d'informatique, n'est pas membre de l'exécutif syndical, mais délégué officiel pour le SPECA.

2 sommaire

Relativité salariale	03
Bloc-notes FNEEQ	05
2 mots sur...	06
Congrès du conseil central	07
L'assurance qualité	08
S'impliquer au SPECA	10

Vous êtes sans doute nombreux à avoir pris-connaissance de l'article « Baisse salariale en vue pour les profs de cégep », publié dans *Le Devoir* du samedi 7 septembre.

Voici de quoi il en retourne.

En septembre 2011, les organisations syndicales des secteurs public et parapublic et le Conseil du trésor entamaient des travaux de relativité salariale, travaux prévus depuis 2002 mais reportés plusieurs fois en raison des travaux d'équité salariale, qui se sont étirés sur une plus longue période que prévue. Ces travaux de relativité salariale ont pour objet de comparer entre elles toutes les catégories d'emploi des secteurs public et parapublic (et pas seulement les catégories à prédominance féminine et les catégories à prédominance masculine) dans le but d'ajuster les échelles salariales de façon à ce qu'il y ait parité salariale entre les emplois comparables. Les critères utilisés pour comparer les catégories d'emploi sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans le cadre des travaux d'équité salariale.

Relativité salariale : les professeurs de cégep déclassés

Dans le cadre des travaux de relativité salariale, le Conseil du trésor a donc procédé à l'évaluation de notre catégorie d'emploi (enseignant au collégial) et nous a accordé le rangement 21, alors que les enseignants des commissions scolaires (préscolaire, primaire et secondaire), dans le cadre des travaux d'équité salariale, se sont vus accorder le rangement 22, tout comme les conseillers pédagogiques. Bien sûr, nos représentants de la FNEEQ et de la CSN pourront contester cette évaluation du Conseil du trésor dans le cadre de rencontres à venir – donc tout n'est pas joué. Mais cette évaluation préliminaire du Conseil du trésor a ceci d'odieux qu'elle vient déclasser les professeurs de cégep et se fonde sur une mécompréhension totale de notre tâche.

Déclassement, en effet, car à l'heure actuelle, la convention collective (annexe VI-3) prévoit que notre échelle salariale est à la remorque de celle des enseignants des commissions scolaires. En fait, les 17 premiers échelons de notre échelle salariale correspondent à ceux de l'échelle salariale des enseignants des commissions scolaires. Cependant, notre échelle compte 3 échelons de plus, l'échelon 18 étant accessible aux détenteurs de maîtrise et les échelons 19 et 20 étant accessibles aux enseignants qui ont atteint au moins 19 ans de scolarité et qui détiennent un doctorat de troisième cycle. En ce sens, le statu quo consisterait à nous accorder au moins le même rangement que les enseignants des commissions scolaires, soit le rangement 22, ce qui signifie que nous accorder le rangement 21 constitue un déclassement. Si ce rangement préliminaire devait être maintenu, non seulement la reconnaissance des diplômes de maîtrise et de doctorat dans notre structure salariale serait compromise, mais il faudrait s'attendre à une diminution salariale ou, à tout le moins, à une stagnation pour plusieurs années (donc, l'inflation étant ce qu'elle est, à une baisse). Théoriquement, le système de classement utilisé prévoit un écart salarial d'environ 5 % entre chaque rangement.

François Chassé

*Vice-président à l'information
Syndicat des professeur-e-s
du Collège François-Xavier-
Garneau*

Opération dérangement 21

Cela dit, comment expliquer ce déclassement? Comment expliquer que le Conseil du trésor ne nous accorde pas au moins le rangement 22? Selon nos représentants de la FNEEQ, qui ont pris connaissance de cette évaluation, le Conseil du trésor a traité notre catégorie d'emploi comme si notre tâche consistait uniquement à préparer des cours théoriques, les donner et corriger. Son évaluation ne tient pas compte du fait que plusieurs d'entre nous supervisons des laboratoires et des stages (et que certains font même de la recherche), mais pire encore, son évaluation ne tient pas compte de toutes les tâches collectives que nous accomplissons en département, en comités de programme ou au sein d'autres instances institutionnelles, et qui justifient notre appartenance à l'enseignement supérieur. Ce qui rend le tout d'autant plus odieux est que ces tâches collectives sont conventionnées (article 8-4.00), notamment via la clause sur les services professionnels rendus (les fameuses « 173 heures »), et qu'elles ont été reconnues en 2008 dans l'étude *Enseigner au collégial... Portrait de la profession*, fruit des travaux d'un comité paritaire syndical-patronal. La position de la FNEEQ est que nous méritons un rangement supérieur à 22 en raison des tâches inhérentes à l'enseignement supérieur que nous effectuons en plus de l'enseignement proprement dit et en raison de notre niveau de scolarité (40% des professeurs de cégep détiennent au moins une maîtrise).

Tel que mentionné plus haut, tout n'est pas joué. Nos représentants de la FNEEQ et de la CSN ont sollicité une rencontre avec le Conseil du trésor et ont en main tous les arguments et l'expertise technique pour contester point par point l'évaluation qu'il

a faite de notre catégorie d'emploi. Mais, ces arguments et cette expertise ne suffiront pas à renverser la vapeur: ce dont ils ont besoin, c'est d'une forte mobilisation des membres des syndicats affiliés. À cette fin, les délégués du regroupement cégep, réunis en instance jeudi dernier, ont adopté un plan d'action (« Opération dérangement 21 ») qui prévoit une gradation des moyens de pression et un recours éventuel au boycott des activités que le Conseil du trésor ne reconnaît pas comme parties intégrantes de notre tâche.

Ce dossier sera à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale du 26 septembre où nous vous espérons nombreux.



Opération dérangement 2I

1. Qu'un point concernant la structure salariale des enseignantes et des enseignants de cégep soit mis à l'ordre du jour de toutes les réunions où siègent des profs (réunions de département, de comités de programme, CRT, CA, comités de disciplines, de santé et sécurité, etc.) et que les orientations adoptées par le regroupement des 8 et 9 novembre 2012 y soient déposées pour adoption.

Orientations :

- ✗ Une structure salariale indépendante de celle des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires.
- ✗ Une structure salariale qui reconnaisse clairement que les enseignantes et les enseignants de cégep appartiennent à l'enseignement supérieur.
- ✗ Une valorisation des diplômes de maîtrise et du doctorat du troisième cycle, en fonction des écarts interéchelons convenus au moment de l'entente de décembre 2002.

Qu'un rapport régulier soit fait au délégué à la coordination du regroupement cégep, plus particulièrement concernant le dépôt de la proposition au Conseil d'administration.

2. Qu'à chaque fois qu'une ou un enseignant accomplit une tâche autre que celles directement liées à l'enseignement proprement dit (préparation de cours, prestation et évaluation) qu'elle ou il achemine un courriel au Conseil du trésor (jlrocque@assnat.qc.ca) et en copie conforme (c.c.) au syndicat.

Exemples de message :

Je suis enseignant-e au cégep de Je tiens à vous rappeler que l'enseignement collégial fait partie de l'enseignement supérieur. Je viens de terminer une réunion du comité (du groupe de travail) de portant sur..... Cette réunion était nécessaire afin de

ou encore

Je suis enseignant-e au cégep de..... Je tiens à vous rappeler que l'enseignement collégial fait partie de l'enseignement supérieur. J'effectue en ce moment des activités de recherche portant sur.....

3. Que du matériel d'information et des outils de visibilité soient élaborés pour soutenir cette opération.
4. Que des sorties médiatiques soient faites dans toutes les régions, la même semaine, à partir d'un modèle de communiqué de presse à un moment jugé pertinent par la coordination du regroupement cégep.

Qu'un bilan de l'évolution du dossier soit fait à la prochaine réunion de regroupement afin d'ajuster le plan d'action de sorte à entreprendre une escalade des moyens de pression relatifs aux tâches enseignantes non reconnues par le Conseil du trésor.

5. Que le regroupement cégep invite ses syndicats à mettre sur pied leurs comités d'information et de mobilisation.



2 mots sur ...

Comment on détermine le nombre de postes dans une discipline

Bien des enseignants et enseignantes à statut précaire guettent le moment béni où ils signeront enfin leur premier contrat sur poste, leur garantissant une tâche annuelle et les rapprochant de la permanence. Cependant, le mécanisme qui permet l'ouverture de postes dans une discipline est peu connu.

On peut lire à l'article 8-5.09 a) de la convention que le nombre de postes d'une discipline est déterminé par la partie entière du nombre d'enseignantes et d'enseignants alloué à la discipline visée pour l'année d'enseignement suivante pour les volets 1 et 2 de la tâche (sauf la partie attribuée à la participation au développement, à l'implantation et à l'évaluation de programmes). Les volets de la tâche sont décrits à l'article 8-4.01.

Le volet 1 de la tâche comprend toutes les activités inhérentes à l'enseignement (prestation de cours, laboratoires et stages, préparation, encadrement des étudiants, correction, etc.). Je n'oserais tenter d'expliquer, par le biais d'une courte chronique, le mode de calcul qui permet d'attribuer à chaque département le nombre d'enseignants dont elle dispose pour s'acquitter de la charge d'enseignement qui lui revient^[1]. Ce serait trop ambitieux. Pour simplifier, je dirai que c'est le résultat de calculs reflétant notamment le nombre de préparations différentes d'une discipline, le nombre d'étudiants, le nombre de groupes, le nombre d'heures de cours, certaines particularités des stages, etc.

Le nombre d'enseignants attribué aux départements pour la coordination départementale et la coordination de stages, fonctions qui relèvent du volet 2 de la tâche, permet aussi de générer des postes.

Par contre, les autres ressources attribuées aux disciplines (comme celles pour l'aide à la réussite, les activités internationales, la Commission des études, les activités syndicales, etc.) ne permettent pas l'ouverture de postes.

Pour déterminer le nombre de postes d'une discipline pour une année donnée, il suffit donc d'additionner le nombre d'enseignants alloué à une discipline pour l'enseignement, la coordination départementale et la coordination de stages. Vous trouverez cette information dans la colonne «Allocation pour postes» du document «Allocation des enseignants», que vous trouverez sur l'intranet de la Direction des ressources humaines. Pour accéder à la version de ce document qui a été remise en avril dernier aux coordonnateurs de départements, cliquez ici : http://www.collegeahuntsic.qc.ca/sites/default/files/public/services/ress-humaines/taches_des_enseignants/allocation_2013-2014_2013-04-18.pdf

Le nombre de postes d'une discipline est déterminé par l'entier du nombre de la colonne «Allocation pour postes», les cégeps ne pouvant ouvrir de postes enseignants à temps partiel. Par conséquent, si une discipline se voit allouer 15,71 enseignants aux fins d'enseignement et de coordination, on lui comptera 15 postes. Cependant, si la partie fractionnaire est supérieure ou égale à 0,9, le nombre de postes ouverts est déterminé par l'entier supérieur. Une discipline qui dispose de 15,9 enseignants pour l'enseignement et la coordination se verra octroyer 16 postes.

À chaque année, pour identifier le nombre de postes à ouvrir par discipline, le collège compare le nombre de postes auxquels une discipline a droit à son nombre de permanents. Si une discipline a un nombre de permanents inférieur au nombre de postes auxquels elle a droit, le collège ouvre les postes manquants. Cependant, si le nombre de postes octroyés à une discipline est inférieur à son nombre de permanents, un ou des enseignants permanents peuvent se retrouver mis en disponibilité (MEDs). Le statut «mis en disponibilité» sera d'ailleurs l'objet d'une prochaine chronique.

^[1] Les intéressés seront heureux d'apprendre que nous comptons en faire l'objet de la prochaine formation sur la tâche.

Josée Déziel
Présidente

Retour sur le dernier

Congrès du Conseil central

du Montréal métropolitain

de la CSN (juin 2013)

« C'est quoi le Conseil central, déjà ? », demanderont certains. C'est l'instance qui réunit tous les syndicats affiliés à la CSN de la grande région montréalaise, peu importe leur secteur (santé, éducation, commerce, etc.).

Les Congrès ont lieu une fois aux trois ans; il s'agit donc d'une occasion importante de réfléchir à nos orientations et à nos projets pour l'avenir. Cette fois-ci, le Congrès avait pour thème *Notre cœur bat à gauche*.

Un Congrès du Conseil central s'étale sur rien de moins que cinq jours, comprenant des conférences, discussions, ateliers et délibérations sur les propositions soumises par le Comité exécutif.

Quelques plénières ont retenu mon intérêt:

- * L'une portait sur le *renouveau du syndicalisme*, suite à une présentation du chercheur Gregor Murray et de l'économiste à la CSN Josée Lamoureux. Le contexte d'attaques antisyndicales et de croissance du travail précaire pose des défis importants au mouvement syndical. Cependant, la plénière m'amenait à me demander si on ne confond pas parfois le renouveau du *mouvement syndical* (c'est-à-dire la réflexion sur nos pratiques et sur notre portée politique) avec le renouvellement du *membership syndical* (notre capacité à aller chercher davantage de membres cotisants)...
- * Le mercredi matin, nous avons aussi pris connaissance d'une nouvelle campagne de la CSN, intitulée *Et si on avançait*, qui a pour but de relancer le discours et l'action politiques de la centrale. Le document commence à circuler auprès des délégués syndicaux du SPECA et d'autres copies sont disponibles au local. Bien sûr, nous vous tiendrons informés lorsque nous aurons de nouveaux développements à ce sujet.

En juin dernier avait lieu le 35^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

- * Jeudi après-midi, nous avons reçu Habib Guiza, de la Confédération générale des travailleurs tunisiens (CGTT), qui nous a entretenu de la révolution de la dignité tunisienne de 2011 et de ses suites actuelles. Ce fut rafraîchissant d'entendre les mots « révolution », « dégage », « renversement » dans un Congrès par ailleurs très modéré compte tenu de l'ampleur des soulèvements que la planète et le Québec ont connu depuis le Congrès précédent. Le texte de l'allocution de M. Guiza est disponible ici : http://www.cmmm-csn.qc.ca/c/document_library/get_file?p_l_id=15869&folderId=132954&name=DLFE-18301.pdf

Enfin, le Congrès a adopté des résolutions en vue des prochaines années. Parmi les plus prometteuses, une porte sur la création d'un réseau d'amis du Conseil central afin d'élargir sa portée, une autre, sur notre implication lors des élections municipales à venir, et une troisième, sur la mise en branle d'un projet d'éducation sociopolitique auprès de nos membres.

À suivre!

Philippe de Grosbois,
*secrétaire à l'exécutif du SPECA et
délégué au Conseil central du Montréal
métropolitain.*

L'assurance qualité, qu'est-ce que c'est ?

Ce document a été conçu dans la foulée d'une rencontre d'information organisée par le collectif des Profs contre la hausse, le 19 juin 2013. Il est le fruit du travail collaboratif d'Isabelle Bouchard (Alma), Frédérique Bernier (St-Laurent), Philippe de Grosbois (Ahuntsic) et Martin Jalbert (Marie-Victorin).

VOUS N'AVEZ PEUT-ÊTRE PAS ENCORE ENTENDU LE TERME, MAIS IL N'EST JAMAIS TROP TÔT POUR S'INFORMER, PUISQUE « L'ASSURANCE QUALITÉ » FRAPPE DÉJÀ À LA PORTE DE QUATRE COLLÈGES CET AUTOMNE : MARIE-VICTORIN, SHAWINIGAN, ANDRÉ-GRASSET ET SAINTE-FOY.

duction (ici l'éducation comme telle), l'uniformisation des standards et la compétitivité internationale.

Bien sûr, il peut prendre des sens spécifiques selon les contextes. En Europe, l'uniformisation du système d'enseignement à l'échelle européenne, promue par le processus de Bologne, est censée permettre l'accroissement de la mobilité et de l'employabilité des citoyen-ne-s. Aux États-Unis, le mécanisme se légitime par la volonté de protéger les « usagers » devant la multiplication des offres de formation des différentes institutions privées.

Dans tous les cas, le processus implique un changement important dans les manières d'évaluer la qualité du système: des modalités externes d'évaluation (assurée par des « experts » extérieurs) viennent remplacer les modalités internes et intra-institutionnelles, où les professionnel-le-s avaient un poids.

Le contexte québécois

Au Québec, la mission d'évaluer les établissements a existé bien avant l'importation du processus. (De 1968 à 1993, le *Conseil des universités* s'en est occupé pour les universités. Depuis 1993, c'est la CREPUQ qui le fait. À partir de la même année (1993), les cégeps sont quant à eux évalués par la *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CEEC), en vertu de la *Loi sur les collèges*.) Mais l'évaluation des établissements prend une tournure néolibérale avec la Réforme Robillard de 1993. Commence alors, dans les cégeps, ce qu'on peut appeler **la première phase de l'implantation de l'assurance qualité**. L'évaluation procède dorénavant d'un souci de « gestion optimale » des institutions publiques. La CEEC s'assure dès lors de la conformité des Plans stratégiques des cégeps, des PIEA et de leurs programmes d'études. Cette réforme a contribué à centraliser le pouvoir vers les administrations locales, au détriment du ministère et des professeur-e-s qui perdent de leur autonomie professionnelle et de leur rôle dans l'évaluation interne. La mise en place de cibles de réussite, l'adoption des PIEA et des PIEP, l'évaluation à l'aune des taux de réussite et de diplomation, les contrats de performance et l'abolition des révisions des programmes nationaux (où les profs avaient un poids non négligeable) sont autant de mesures qui vont dans ce sens.

En quoi consiste généralement le processus d'assurance qualité et d'où vient-il ?

Officiellement, il s'agit d'un « processus permanent et continu visant à évaluer (*estimer, contrôler, garantir, maintenir ou améliorer*) la qualité du système, des établissements ou des programmes de l'enseignement supérieur » (Vlascesanu, Grunberg et Parlea, 2004). Mais qu'est-ce que la « qualité » dans l'enseignement supérieur ? Le terme, auquel on ne penserait spontanément pas à s'opposer, permet une large variété d'interprétations. L'historique du processus et les discours qui le définissent permettent toutefois de mieux saisir l'orientation normative qui vient avec la pratique d'évaluation de la « qualité ».

L'assurance qualité est un processus inspiré du Processus ISO 9001, un procédé de normalisation industrielle datant de 1947. Ce n'est pas seulement une manière de faire de l'entreprise qui est importée dans le domaine de l'éducation publique, c'est un ensemble de principes et de valeurs qui priorisent la coordination de la pro-

La deuxième phase s'ouvre avec le Sommet de l'éducation de février 2013 et la création du *Conseil national des universités* (que les libéraux voulaient créer en 2011 et qui se serait vraisemblablement appelé la *Commission d'évaluation des universités du Québec*) et d'un chantier visant à développer de nouveaux processus d'assurance qualité (inspirés notamment du modèle ontarien). Dans les cégeps, un projet pilote de procédures d'autoévaluation se met en place dès l'automne 2013 dans certains collèges (Grasset, Sainte-Foy, Shawinigan, Marie-Victorin). Dorénavant, la CEEC exigera

Le danger de ce tournant, c'est de transformer les collèges en petites CEEC et en petites entités autonomes forcées d'être en compétition les unes contre les autres.

des collèges qu'ils rendent compte des moyens par lesquels ils s'assureront que soient atteints les objectifs de leur plan stratégique, peu importe ce que ce seront ces objectifs. La CEEC n'évaluera plus le plan stratégique, ni la PIEA ou la PIEP, ni les programmes : elle évaluera les moyens d'évaluation dont se doteront les cégeps. « *Plutôt que d'examiner la qualité et la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans comme c'était le cas jusqu'à maintenant, elle [la CEEC] évalue [désormais] l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement.* » (Document de la CEEC, p. 7) Le danger de ce tournant, c'est de transformer les collèges en petites CEEC et en petites entités autonomes forcées d'être en compétition les unes contre les autres. À terme, ce tournant pourrait aboutir à la fin des programmes nationaux, à l'habilitation (partielle ou totale) des différentes institutions à délivrer leurs propres diplômes (à l'exception peut-être de la formation générale) et au démantèlement du réseau des collèges, ce que nie la CEEC. Ces

changements pavent en tout cas la voie à une décentralisation ou une dénationalisation des programmes combinée à une uniformisation par l'approche marchande.

D'autres aspects importants sont soulevés par le processus d'assurance qualité et sa logique : l'importance croissante accordée au rayonnement international des institutions, les impacts sur le développement de la recherche au collégial, ses effets sur l'évaluation et la formation des nouveaux programmes, etc. À l'évidence, nous n'avons pas fini d'être interpellés par cette question !

Documents de référence :

<http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Assurance-qualite-web.pdf>

<http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/publications/memoires/Final-Conseil-Sup-Education-2011-12-15.pdf>

Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial, *Orientation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*, mars 2013.

Comment

s'impliquer au SPECA ?

Ces dernières années, beaucoup de nouveaux enseignants ont été engagés au Collège. Les premières sessions, le simple fait de préparer les cours et de corriger est un véritable marathon! Mais après quelques temps, on est moins désorienté, on a davantage de temps à consacrer à la vie collégiale... et à la vie syndicale. On se demande donc : « Comment puis-je m'impliquer au SPECA? »

Plusieurs options s'offrent à vous :

- Le *SPECA-Hebdo* que vous lisez en ce moment est publié environ une fois par mois. Nous acceptons avec plaisir les textes qui soulèvent des réflexions sur la pratique enseignante, la vie syndicale et la conjoncture politique.
- Le *comité École et société* est ouvert à tous les membres du SPECA. On y réfléchit sur un thème par an, dans le but d'organiser des conférences, de produire des textes ou de développer les positions du syndicat. Cette année, le thème retenu est la conciliation travail-famille.
- Le *comité de délégués syndicaux* réunit des enseignants nommés par leur département, une ou quelques fois par session, les jeudis de 12h à 14h. Les rencontres, cela dit, sont ouvertes à tous et à toutes! On y discute d'enjeux syndicaux et sociaux, locaux et nationaux.

- Plusieurs autres comités travaillent sur des enjeux plus spécifiques. Vous pouvez consulter la liste dans nos bilans de l'an dernier, aux pages 36 à 38 : http://www.speca.info/images/speca/plan_de_travail/Rapports_syndicaux_2012-2013.pdf

Pour le moment, les places sont comblées, mais si un comité vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes qui en sont responsables.

Bien sûr, l'essentiel est votre **présence informée et critique aux assemblées syndicales!** Nous prévoyons en tenir deux à l'automne et trois à l'hiver. Nous faisons parvenir aux membres les documents pertinents trois jours ouvrables à l'avance pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Un syndicat, avant d'être son exécutif, ses permanents ou ses conseillers, c'est d'abord ses membres. Le SPECA vous appartient, occupez-le!

Philippe de Grosbois,
secrétaire à l'exécutif du SPECA.

CA

Le compte-rendu de la 361^e séance du Conseil d'administration du Collège est maintenant disponible sur le site du SPECA.

Préparé par Jean-Luc Filiatreault et Jean Karam.

http://speca.info/images/speca/Dossiers_synd/CA/2012-2013/361e_CA%2020_6_13.pdf



ACTIVITÉS sociales

La semaine dernière, c'était

le «petit-déjeuner de la

rentrée», qui a connu un

vif succès. Nous avons été

heureux de vous y retrouver!

On se donne maintenant

rendez-vous au traditionnel

souper d'huîtres qui aura

lieu le 24 octobre 2013.





12

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti québécois nous promettait du changement : abolition de la taxe santé, annulation de la hausse des tarifs d'électricité, augmentation de l'impôt des plus riches et des redevances sur les ressources naturelles, etc.

Tout ça n'a été que des mensonges à la population!

Sitôt élu, le Parti québécois a balayé du revers de la main ses belles promesses et a plutôt choisi de continuer le travail amorcé par le Parti libéral en poursuivant la mise en place de mesures d'austérité et en appauvrissant les plus pauvres et la classe moyenne.

Ce gouvernement a même poussé l'affront jusqu'à couper dans l'aide sociale et dans des secteurs aussi importants que la santé et l'éducation.

<http://www.nonauxhausses.org/2013/07/25/manifestation-28-septembre-2013-le-courant-avant-le-profit/>

Prochaine
assemblée

**Prochaine assemblée
le 26 septembre 2013**

à 14 h 15, à la cafétéria du bloc G

*Nous comptons sur votre
présence !*